

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

GENERALITES

Les prix et renseignements portés sur les catalogues, prospectus, notices, barèmes et tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'engagent pas la Société BECHER STP. Sauf convention spéciale constatée par écrit, les commandes adressées à la Société BECHER STP sont soumises aux présentes conditions de vente quelles que soient par ailleurs, les clauses pouvant figurer sur les propres documents du client.

COMMANDES

La passation de commande par nos clients implique, pour eux, l'acceptation pure et simple de l'ensemble des clauses stipulées dans nos conditions de vente.

Aucune commande ne sera prise en considération si elle n'est pas accompagnée d'un ordre établi sur papier à en-tête commercial du client ou sur un bon de commande de notre Société, qui sera dûment signé et tamponné par le client. Toute commande passée par téléphone ne sera reçue que si la commande elle-même a été confirmée par écrit.

ANNULATION

L'exécution de la commande commence dès la prise d'ordre. De ce fait, en cas d'annulation de cette commande, nous nous réservons le droit de facturer les frais engagés, notamment les matières premières approvisionnées, et de réclamer en outre une indemnité correspondant au minimum à 10% du montant de la commande.

DELAIS

Les délais de livraison mentionnés ou communiqués par la Société BECHER STP sont donnés à titre indicatif. Un retard de livraison ne peut donner lieu ni à pénalités, ni à dommages et intérêts, ni justifier l'annulation de la commande.

De même, la guerre, les grèves, les épidémies, l'interruption des transports, le manque de matières premières, les accidents de toutes causes entraînant le chômage de tout ou partie de nos usines, ainsi que tous cas de force majeure, nous autorisent de plein droit à suspendre les contrats en cours ou à les exécuter tardivement sans indemnités, ni dommages et intérêts.

Les marchandises sont réputées agrées départ usine ou entrepôt sauf conditions préalablement négociées.

PRIX

Les prix et engagements donnés par téléphone ou par un représentant accrédité de la Société BECHER STP ne deviennent définitifs qu'après confirmation écrite.

Les prix sont établis en fonction des conditions économiques du jour de la remise de l'ordre ou de l'enregistrement de la commande : ils pourront être révisés en fonction de la variation des coûts de leurs éléments constitutifs dans le cadre de la législation en vigueur.

La facturation sera faite au prix en vigueur le jour de l'expédition ou de l'enlèvement en nos ateliers.

TRANSPORT

Quel que soit le mode de facturation, les marchandises voyagent aux risques et aux périls du destinataire, à qui il appartient de les vérifier à l'arrivée et de faire toutes réserves auprès du transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours de la livraison conformément à l'article 105 du Code de Commerce dans tous les cas d'avarie, perte, casse, vol, etc...

Aucune réclamation, ni retour de marchandises, ne saurait être pris en considération, passé le délai de trois jours après la livraison, sauf acceptation écrite de notre part. Si le client désire un emballage particulier, il devra nous le stipuler en temps voulu. La Société dégage toutes responsabilités dans le cas où la demande n'aura pas été faite. Les expéditions sont faites au gré de l'expéditeur par tout moyen de transport au tarif le plus réduit.

RETOURS

En cas d'erreurs de notre part dans la nature de la livraison, le matériel sera immédiatement repris par nos services, dès lors que le client nous aura notifié sa réclamation dans les huit jours de la réception des produits ne convenant pas.

En cas d'erreur du client dans la commande, celle-ci fera l'objet d'une reprise et donnera lieu à un avoir aux conditions suivantes :

- la marchandise retournée devra être identifiable
 - les produits devront être retournés dans leur emballage complet
 - les frais de retour seront à la charge du client et ne pourront être déduits de l'avoir établi par BECHER STP
- Seront exclus de toute procédure de reprise :
- les produits facturés à un prix inférieur à 75 € H.T
 - les sous-ensembles de pièces
 - les produits spécifiques ou hors catalogues en vigueur
 - les produits pour lesquels le client ne sera pas en mesure de produire la facture d'achat correspondante.
- Dans les cas stipulés ci-dessus, le retour ne pourra s'effectuer, et donc l'avoir établi :
- sans accord préalable de notre part
 - en l'absence de fiche de reprise remplie et expédiée au client lors de sa réclamation

CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement de nos factures a lieu à GROSTENQUIN. Toute facture est payable :

- soit contre remboursement
- soit par chèque dans les 10 jours de la date de facturation
- soit par chèque à 30 jours date de facturation
- soit par L.C.R à 30 jours fin de mois

Les paiements sont toujours considérés comme s'appliquant en premier lieu à la dette la plus ancienne, puis aux intérêts de retard. Les sommes exigibles ne peuvent en aucun cas donner lieu à retenue ou à compensation.

CREANCES IMPAYEES

En cas de non paiement d'un règlement à l'échéance prévue :

- toutes les sommes même non échues deviennent immédiatement exigibles sans mise en demeure préalable.
- tout retard de paiement est générateur de plein droit sans mise en demeure d'un intérêt égal au taux de base bancaire, majoré de 2% par mois de retard loi 92-1442. Paiement net sans escompte. En cas d'action contentieuse, il sera appliqué à titre de clause pénale l'article 11-53 du code civil, une indemnité forfaitaire de 15% sur les sommes restant dues.
- l'expédition des marchandises restant à livrer est suspendue et ne pourra être effectuée que contre remboursement et sans escompte.

L'acheteur autorisera l'accès à une personne de BECHER STP accompagnée d'un officier ministériel afin de dresser un inventaire complet de nos produits.

OBLIGATION

L'acheteur s'interdit de procéder à la transformation ou à l'incorporation de nos produits et de revendre nos produits jusqu'à leur complet paiement. A défaut, l'acheteur sera redevable, au titre de dommages et intérêts d'une indemnité d'un montant équivalent à la valeur des produits concernés.

CLAUSE PENALE

De convention expresse et sauf report accordé par BECHER, le défaut de paiement total ou partiel à l'échéance fixée entraînera, quel que soit le mode de règlement prévu, une intervention contentieuse et l'application à titre de dommages-intérêts, d'une indemnité égale à 15% de la somme payée, outre le paiement des intérêts légaux et des frais judiciaires.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La Société BECHER se réserve la propriété de la marchandise vendue jusqu'à son complet paiement par l'acheteur. L'acheteur est responsable des marchandises sous réserve de propriété à compter de leur livraison.

En cas de défaut de paiement par l'acheteur de tout ou partie du prix de la commande, la Société BECHER STP pourra reprendre possession des produits livrés. Cette reprise de possession n'est pas exclusive d'autres procédures judiciaires que la Société BECHER STP pourra exercer.

CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de non paiement du prix à l'échéance prévue, la vente pourra être résolue de plein droit et à tout moment, après simple notification écrite à l'acheteur contenant déclaration de notre part d'user du bénéfice de la présente clause, et sans qu'il soit nécessaire de remplir aucune formalité judiciaire.

Les marchandises livrées et non payées devront nous être restituées aux frais de l'acheteur, et en conséquence, le vendeur et son transporteur sont autorisés à pénétrer dans les locaux du client pour enlever les marchandises visées. En réparation du préjudice subi par la résolution de la vente et l'usure des marchandises, les acomptes perçus seront conservés à titre de dommages et intérêts.

Jusqu'au paiement complet du prix, les risques en cas de perte ou de destruction de la marchandise pour quelque cause que ce soit seront à la charge de l'acheteur.

JURIDICTION

Sauf dispositions légales ou réglementaires d'ordre public, le Tribunal de Commerce de Sarreguemines est seul compétent pour toutes les contestations nées du présent contrat de vente.

UTILISATION DE LA MARQUE ET DES PRODUITS BECHER

Toute utilisation par l'acheteur de la Marque ou des produits BECHER STP à des fins commerciales ou publicitaires est interdite sauf accord exprès et préalable de BECHER STP.

GARANTIE DES STORES

La garantie de cinq ans s'applique exclusivement au travers du storiste-installateur.

Toute utilisation abusive ou anormale du store et particulièrement de la toile entraîne la suppression de la garantie - notamment chocs, chutes d'objets, vandalisme, projection de produits divers, tentatives de nettoyage avec des produits non recommandés, brûlures diverses, conséquences d'intempéries etc.

L'usure normale du store n'est bien sûr pas garantie, et à ce titre les conséquences de salissures, pollutions diverses d'origine atmosphérique ou à caractère localisé. Le lambrequin lui-même, ni la résistance du fil à coudre ne sont pas couverts par la garantie.

L'usage du store entraîne une diminution chaque année de 20% de la valeur maximum de la garantie au jour de la pose.

Après vérification du bien fondé de la réclamation concernant la qualité, la Société BECHER STP s'engage à remplacer ou à réparer gratuitement le produit en question.

La motorisation, les automatismes et les divers composants du store sont sous la garantie et les clauses du fabricant direct et ne peuvent engager en aucun cas la responsabilité de la Société BECHER.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

La garantie ne comprend pas la prise en charge :

- des frais de démontage et de réinstallation des produits
- des frais de remise en état ou de remplacement sur les produits détériorés à la suite d'une faute grave de mise en œuvre du client professionnel de BECHER STP ou d'un défaut d'usage grave et manifeste de l'utilisateur final, tels que notamment produits percés ou coupés en deux, automatismes grillés par erreur de branchement...